

IRCANTEC

❖ Le projet de décret d'application de la loi en instance...

❖ Le gouvernement prévoit une consultation du conseil d'administration « à la hussarde » avant le 31 décembre 2003 !

Une nécessité : informer les agents non titulaires sur les contenus actuels du régime complémentaire



➤ Le Directeur du cabinet (M. ROCCHI) du Ministre de la Fonction publique a reçu le vendredi 28 novembre 2003, le Président et les administrateurs de l'IRCANTEC.

Il a annoncé la consultation des syndicats, puis du C.A., sur le projet de décret d'application de la loi sur 4 points ;

- la valeur du point,
- la pension de reversion,
- le cumul pension-rémunération,
- les carrières longues (déclinaison du décret « Fillon » pour le secteur privé). La loi du 21 août 2003 sera appliquée avec la suppression des 37,5 annuités.

➤ La discussion sur le projet de décret risque d'avoir lieu dans la précipitation avec une consultation du C.A. le 30 décembre !

➤ L'information des agents non-titulaires sur leur régime complémentaire s'inscrit dans l'urgence et la nécessité. L'UGFF transmet le dossier (ci-joint) aux organisations et les appelle à une diffusion dans les délais les plus rapides possibles. Elle transmettra les contenus en discussion à tous.